Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le 04/11/2026
ID : 084-200040681-20261104-DP_2026_113-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
ARRONDISSEMENT DE CARPENTRAS

Communauté de Communes Enclave des Papes Pays de Grignan CCEPPG

DECISION DU PRESIDENT

Décision n°2026-113 : Compétence Développement Durable _ Réalisation de 1 000 dossiers sur l'entretien écologique de son jardin

VU l'article L. 5211- 10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°2026-48 du Conseil Communautaire en date du 08 avril 2026, portant délégation de pouvoir au Président, l'autorisant notamment, pour la durée de son mandat, à *prendre toute décision, lorsque les crédits sont ouverts au budget, concernant la préparation, la passation, l'exécution, la signature et le règlement des marchés publics, accords-cadres et conventions ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants* ;

CONSIDERANT que la Communauté de Communes Enclave des Papes Pays de Grignan (CCEPPG) exerce la compétence obligatoire collecte, valorisation et traitement des déchets ménagers et assimilés ;

CONSIDERANT qu'il convient de réduire les apports de déchets verts en déchèterie en encourageant leur valorisation par les particuliers dans leur jardin, notamment par la distribution de fiches pratiques sensibilisant les usagers aux techniques de valorisation des tontes de pelouse, des feuilles mortes et des déchets d'élagage ;

VU la convention conclue entre la CCEPPG et le réseau national FREDON, permettant à l'Intercommunalité d'accéder à la documentation relative à l'entretien écologique des jardins et de l'adapter à ses besoins ;

VU la consultation organisée auprès de prestataires aptes à assurer cette prestation et l'analyse des offres ;

Le Président de la Communauté de Communes Enclave des Papes Pays de Grignan :

DECIDE

Article 1 : DE SIGNER l'offre tarifaire, annexée à la présente, de l'entreprise GRAPHOT, sise Parc d'activités Drôme Sud Provence - 235 Impasse des senteurs – BP 30008 – 26130 SAINT-PAUL-TROIS-CHATEAUX, relative à la réalisation de 1 000 dossiers sur l'entretien écologique de son jardin, comprenant 9 fiches regroupées dans une pochette, étant précisé que le coût de la prestation s'établit à 2 206,00 € HT soit 2 647,20 € TTC.

Article 2 : DE PRECISER que les principales caractéristiques de l'offre sont les suivantes :
-1000 exemplaires de la pochette : 646,00 € HT soit 775,20 € TTC.
-1000 exemplaires des fiches : 1 180,00 € HT soit 1 416,00 € TTC.
-Participation outil de découpe : 270,00€ HT soit 324,00 € TTC.
-Reprise des fichiers : 110,00€ HT soit 132,00 € TTC.

Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le 04/11/2026
ID : 084-200040681-20261104-DP_2026_113-DE

Article 3 : D'INFORMER le Conseil Communautaire lors de sa prochaine séance de cette décision qui fera l'objet des mêmes règles de publicité que celles applicables aux délibérations, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 4 : D'ADRESSER la présente décision à M. le Préfet de Vaucluse et à Mme le Receveur Municipal.

Fait à Valréas, le 4 novembre 2026
Le Président,
Jean-Louis MARTIN

